



LA RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE EST UNE SOLUTION PARTICIPATIVE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La seconde séquence des Assises de l'eau a conclu à un engagement dans un nouveau pacte pour faire face au changement climatique. Elle a permis de dégager un ensemble de mesures et d'actions qui visent à concrétiser un changement du modèle français de l'eau. Elle a fait émerger 3 objectifs prioritaires :



**PROTÉGER
LES CAPTAGES D'EAU
potable pour garantir une
eau de qualité à la source**



**ÉCONOMISER ET
MIEUX PARTAGER L'EAU
pour préserver une
ressource vitale**



**PRÉSERVER
nos rivières
et nos
milieux humides**

Il ressort des 23 actions prévues qu'une pratique transversale comme la récupération et la valorisation d'eau de pluie permettra d'impacter concrètement et durablement ces objectifs que l'urgence de la situation va nous contraindre à relever dans les meilleurs délais :

- Réduction des prélèvements d'eau de 10% en 5 ans et de 25% en 15 ans,
- Assurer une continuité d'usage saisonnière dans le cadre d'une tarification incitative aux économies d'eau,
- Intégration de la récupération d'eau de pluie dans la future réglementation environnementale des bâtiments neufs en 2022.

La valorisation d'eau de pluie est une pratique éprouvée, encadrée réglementairement et normativement depuis de nombreuses années, et un passage obligatoire si l'on veut tripler les volumes d'eaux non conventionnelles réutilisées d'ici 2025.

Les Industriels Français de l'Eau de Pluie accueillent donc très favorablement ces annonces du gouvernement pour faire face au changement climatique. Le temps de l'action est venu et les Industriels Français de l'Eau de Pluie seront vigilants quant au bon déploiement de ces actions ; il en est de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures.

Les Industriels Français de l'Eau de Pluie se tiennent à la disposition des pouvoirs publics pour mettre à profit leur expertise et contribuer au développement d'actions et outils qui permettront de promouvoir et développer la récupération d'eau de pluie en France.



À ce titre, vous trouverez, au verso, les 6 propositions concrètes des Industriels Français de l'Eau de Pluie.



6 PROPOSITIONS CONCRÈTES DES INDUSTRIELS FRANÇAIS DE L'EAU DE PLUIE

1 Les Professionnels de l'IFEP proposent que toute nouvelle construction comporte un dispositif de récupération de l'eau de pluie, destiné à minima à l'alimentation en eau des usages extérieurs, et volontairement aux usages intérieurs (conformément à la réglementation en vigueur).

> Pour intégrer des mesures d'économies d'eau dans la future réglementation environnementale des bâtiments neufs en 2022.

2 Les Professionnels de l'IFEP proposent des solutions de valorisation d'eau de pluie permettant de couvrir les usages autorisés ne nécessitant pas une qualité d'eau potable comme par exemple l'alimentation des chasses d'eau, du lave-linge et l'arrosage.

> Pour accompagner la mise en place de tarifications incitatives aux économies d'eau.

3 Les Professionnels de l'IFEP s'appuient sur une pratique éprouvée, encadrée réglementairement depuis 2008 et normativement depuis 2011.

> Pour tripler les volumes d'eaux non conventionnelles réutilisées d'ici 2025 en favorisant leurs usages.

4 Les Professionnels de l'IFEP proposent de rendre obligatoire une étude de faisabilité d'usages d'eaux non conventionnelles pour chaque construction agricole ou industrielle.

> Pour favoriser les économies d'eau dans les secteurs agricole et industriel.

5 Les Professionnels de l'IFEP développent différentes techniques de récupération d'eau de pluie participant à la maîtrise du ruissellement en réduisant les risques d'inondations à différentes échelles territoriales (stockage simple, «double fonction», raccordement du trop-plein à un ouvrage de gestion des eaux pluviales, vidange préventive du stockage).

> Pour accompagner la mise en place de 50 projets de territoire pour la gestion de l'eau d'ici 2022, atteindre 100 projets à l'horizon.

6 Les Professionnels de l'IFEP s'engagent au côté des collectivités territoriales.

> Pour développer sur l'ensemble des territoires des outils de gestion de l'eau.

LA FUTURE RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS NEUFS DOIT INTÉGRER LA VALORISATION DE L'EAU DE PLUIE AU TITRE DES MESURES D'ÉCONOMIES D'EAU



AUJOURD'HUI



DEMAIN, GRÂCE À LA RE 2020